

Sujet : [INTERNET] Re: Consultation - Création d'un parc photovoltaïque à Rignac - PC 046 238 22 S0002

De : > mairie (par Internet) <mairie@alvignac.fr>

Date : 01/08/2022 à 09:16

Pour : ddt-sgsvd-ads@lot.gouv.fr

Bonjour,

Après avoir pris connaissance du dossier de permis de construire portant sur la construction d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Rignac, je vous informe que le Conseil municipal d'Alvignac ne voit pas d'inconvénients à la réalisation de ce projet.

Cordialement,

Muriel VIBIEN TEMPLE
secrétaire de mairie
tél:0565336062/fax:0565331899
mairie@alvignac.fr
<http://www.alvignac.fr>

Le 01/07/2022 à 12:01, DDT 46/SGSVD/ADS (Application du Droit des Sols) a écrit :

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance du courrier ci-joint engageant la consultation de votre collectivité, dans le cadre de l'instruction du dossier référencé en objet.

Pour ce faire, je vous invite à ouvrir et télécharger l'ensemble des documents composant le dossier de permis de construire.

J'attire votre attention sur le fait que le lien de téléchargement des documents via la plateforme de téléchargement mélanissimo n'est actif que pendant 30 jours.

Enfin, je vous remercie d'accuser la bonne réception de ce message et des documents.

Bien cordialement,

Estelle LABOUR
SGSVD/ADS
Instructrice application du droit des sols
Direction Départementale des Territoires du Lot
Cité Administrative Quai Cavaignac 46009 CAHORS
Tel : +33 565236165